

# Un peu d'histoire...

## Les origines

**L**a vie municipale trouve ses racines dans l'Antiquité, en Grèce et à Rome; le « municipes » était une institution romaine relative à la cité.

## Au Moyen Âge

**A**ux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, les villes connaissent un important essor à mesure que le commerce se développe. Dans un monde largement rural, où la vie des habitants est homogène, la ville offre des activités diverses, qui séduisent de plus en plus de paysans. Mais la ville ne trouve pas sa place dans l'organisation administrative et judiciaire des campagnes, et les seigneurs qui règnent alors voient d'un mauvais œil ce développement et cherchent à imposer leur pouvoir de manière abusive.

Les habitants des villes commencent donc à s'organiser pour se défendre et affirmer leur indépendance. C'est ainsi que naissent les « communes », qui désignent alors les associations de commerçants et d'artisans, qui s'unissent en jurant de s'aider mutuellement.

C'est au moment du déclin du pouvoir des seigneurs et de l'octroi de privilèges aux villes qu'apparaît un nouvel édifice: l'hôtel de ville. C'est là en effet que la bourgeoisie établit le siège du gouvernement de la cité. En France, de nos jours, le terme « hôtel de ville » désigne le bâtiment qui abrite la mairie de la ville.

## SAVIEZ-VOUS QUE...

Un dicton de l'époque affirme :  
« l'air de la ville rend libre ».

\* Les mots suivis d'un astérisque sont expliqués dans le lexique page 45.



## Vers une unification

**L**e mouvement prend de l'ampleur au fil des siècles. De plus en plus de communes apparaissent, coexistant avec les paroisses\* et les fiefs\* seigneuriaux.

La Révolution de 1789 unifie cette situation par une grande loi institutionnelle qui érige en communes « toutes les communautés d'habitants » existant à l'époque (paroisses, villages, bourgs, villes).

En 1790, après une délibération à Vandré, en Charentes, le terme « paroisse » est remplacé définitivement par celui de « commune ». C'est en cette même année qu'ont lieu les premières élections municipales.

Le maire prête serment et cette cérémonie est rapportée dans un procès-verbal.

Le 20 septembre 1792, la Convention\* décide, dans sa lutte contre le clergé, que l'état\* civil sera tenu par les corps\* municipaux.

Auparavant, baptêmes, mariages et décès étaient consignés dans le registre des paroisses.

## SAVIEZ-VOUS QUE...

Le coq est le symbole de la vigilance et du peuple français, en référence au jeu de mots latin entre *Galus*, « gaulois », et *Gallus*, « coq ».

# Le maire

## La tradition

**L**e maire est élu par le conseil municipal et ses activités sont bénévoles, même s'il perçoit, depuis 1942, une indemnité dont le montant varie selon l'importance de la commune. Mais ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle qu'il devient le véritable représentant de la commune face à l'État. Ainsi s'établit son rôle de gestionnaire des affaires de la commune et d'interlocuteur ou de représentant de l'État.

## Son élection

**L**e maire est élu pour 6 ans au scrutin\* secret et à la majorité absolue\* par le conseil municipal lors de sa première réunion.

## Sa fonction

**E**n tant qu'élu du conseil municipal, le maire représente les habitants de la commune, prépare les réunions du conseil municipal et se charge ensuite de mettre en application les décisions prises. Il ne peut prendre aucune décision importante sans l'approbation du conseil municipal.

Il doit préparer le budget de la commune puis, une fois ce budget voté, le gérer, commander les travaux, signer les contrats. En outre, il nomme le personnel municipal dont il est le chef et dont le nombre varie selon la taille de la commune.

En tant que représentant de l'État dans la commune, il exerce des pouvoirs de magistrat\*. Officier de l'état civil,



il célèbre les mariages et tient les registres. Le maire assure également la publication des lois, des règlements et représente la commune devant les tribunaux. Il dirige les cérémonies publiques et, dans les grandes villes, il gère la police municipale.

Lors des cérémonies officielles, le maire porte l'écharpe tricolore à franges d'or.

## SAVIEZ-VOUS QUE...

Le mot « bourgmestre » est apparu au Moyen Âge et signifie le « maître du bourg ». Il a disparu en France mais reste utilisé en Allemagne, au Danemark, aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg.



Les communautés urbaines doivent notamment s'occuper de l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat sur le territoire concerné, la politique de la ville, la protection et mise en valeur de l'environnement. Jusqu'à la loi de 2010 sur la réforme des collectivités territoriales, les communautés urbaines constituaient la forme la plus intégrée du regroupement de communes en France. Ce n'est plus le cas avec la création des métropoles.

## Les métropoles

**L**es métropoles, EPCI à fiscalité propre, n'existent que depuis 2010 et sont la forme d'intercommunalité la plus intégrée. Elles ne concernent que les territoires de plus de 500 000 habitants. Les métropoles exercent à la fois des compétences issues des communes (comme la gestion des zones d'activité industrielle, la lutte contre la pollution de l'air ou la politique du logement) et des compétences issues des départements (comme la gestion des routes départementales et musées départementaux). Elles peuvent encore exercer des compétences issues des régions et de l'État.